

Question écrite de Jérôme Toussaint relative au Projet de zone inondable au bas du Kauwberg (état des lieux).

Veillez trouver ci-dessous quelques questions relatives au réaménagement de la zone inondable située au bas du Kauwberg, à l'angle de l'avenue Dolez et de la chaussée de Saint-Job :

- 1) quel sera le coût définitif de ces travaux ?
- 2) y a-t-il eu un dépassement de dépenses (et si oui pourquoi) ?
- 3) avons-nous bénéficié de subsides dans ce cadre (et si oui de quel ordre) ?
- 4) quand le site sera-t-il (enfin) accessible au public ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Réponse :

Introduction :

Le Kauwberg est un terrain de près de 50 ha au cœur de notre Commune. L'histoire récente de ce site de qualité historique, paysagère et écologique est marquée par plusieurs classements. Il est d'abord protégé en tant que site classé d'un point de vue patrimonial, avec des mesures de protection très contraignantes. Il est également classé en zone verte à haute valeur biologique au Plan Régional d'Affectation des Sols (PRAS), partiellement en Zone d'Intérêt Historique, Esthétique et d'Embellissement (ZICHEE) au PRAS. Il est enfin classé Natura 2000 en raison de son écologie, et en particulier des habitats de qualité situés dans le bas du Kauwberg, lieu de ce chantier communal.

Toutefois rien n'a pu être fait pour entretenir les lieux durant des décennies en raison d'un litige entre les propriétaires privés et la Région en raison de la moins-value de leurs terrains suite au classement. Le site s'est considérablement dégradé et a été l'objet de nombreuses pollutions. La végétation arborescente spontanée a envahi les lieux, contribuant à une perte de la biodiversité et de son intérêt écologique. Le bassin d'orage construit en 1971 par la Commune pour lutter contre les inondations de la chaussée a accéléré cette dégradation du milieu naturel. Les terrains communaux ont été grillagés. Chaque spécialiste appelé à son chevet arrivait à la même conclusion : il faut abattre et rouvrir le milieu, tout en l'assainissant.

Ce n'est qu'à partir du moment où la justice a tranché le litige en imposant à la Région de dédommager les propriétaires, ce qui équivaut dans le même temps à une expropriation, que la Région est devenue la propriétaire de la majeure partie du site. Il est donc géré par Bruxelles Environnement sur 35 ha sur les 50. La Commune possède toujours deux grandes parcelles le long de la chaussée de Saint-Job, une forme de vitrine du Kauwberg sur l'espace public. C'est là que se situe le projet communal actuel.

Le chantier n'a pu débuter que fin 2019 dès lors que le bassin d'orage de Vivaqua, situé sous le parking communal en face de Sequoia, est entré en fonction pour protéger nos habitants contre les inondations, et permettant de supprimer l'ancien bassin d'orage du Kauwberg, source de pollutions.

1) Tous les états d'avancement n'ont pas encore été validés, mais la majeure partie des dépenses a été effectuée à ce jour. Le montant à ce jour est de plus de 918.000 € HTVA, sachant que l'entrepreneur finalise actuellement les corrections en vue de la réception provisoire.

2) Le budget engagé pour le Kauwberg a été dépassé. Les principales raisons de ce dépassement sont liées à :

- des conditions de délivrance du permis patrimonial qui ont apporté d'importants changements au projet alors que l'entreprise avait déjà été désignée et le budget engagé
- le délai entre la désignation de l'entreprise et le début du chantier, imputable aux délais d'entrée en service du nouveau bassin d'orage de Vivaqua, a entraîné une indexation des prix
- la pollution importante des sols liée à la fois au bassin d'orage qui existait là depuis 1971, mais aussi aux pratiques passées de gestion du Kauwberg (circuit de courses automobiles télécommandées, vidanges de déchets ou de camions de ciment, démolition d'une ancienne maison in situ et étalement des déchets de cette démolition, versages clandestins, utilisation de terres de remblais polluées, etc.). Cette pollution était plus étendue que ce que les études préalables de sols avaient montré et les exigences de Bruxelles Environnement plus importantes dans le cadre d'un plan d'assainissement
- la vétusté de certains ouvrages souterrains liés au bassin d'orage préexistant qui ont nécessité des interventions initialement non prévues

- diverses adaptations du projet liées à la présence de sources qui ont dégradé les ouvrages prévus
 - une extension de la renouée du Japon, espèce invasive, bien plus importante que ce que les associations de protection du Kauwberg ou les services communaux et régionaux n'avaient envisagé dans un site dont une partie sauvage et marécageuse était peu ou pas accessible
- 3) A ce jour les seuls subsides attendus proviennent de Bruxelles Environnement dans le cadre de l'assainissement des sols. Le subside attendu est de plus de 62.000 €.
- 4) Le site sera accessible une fois que les plantations auront vu le jour. Pour cela l'entrepreneur principal doit terminer son œuvre malgré les conditions sanitaires, pour pouvoir procéder à la réception provisoire des travaux. L'entreprise chargée des plantations interviendra ensuite. Cela pourra se faire d'ici au début du mois de février au plus tard. Une ouverture prématurée entraînerait des dégradations constatées ailleurs dans le Kauwberg en raison de la fréquentation accrue dans le contexte de la crise sanitaire. Ce sont surtout les dégradations liées aux pratiques des vététistes qui sont à craindre en l'absence de plantations.